



ARRÊTÉ N°18-002

Portant délégation temporaire de signature dans le cadre des élections du 30 janvier 2018

Le président de l'université Jean Moulin,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712- 2 et D. 719-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2017-10-06 du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin ;

Vu la délibération n° 2017-10-07 du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;

Vu l'arrêté n° 18-001 portant organisation des élections des représentants des personnels au sein des conseils de composantes de l'université Jean Moulin,

ARRETE

Article 1 :

Délégation temporaire de signature est donnée à :

- M. Antoine ESPAZA, service des affaires juridiques, générales et des archives ;
- Mme Virginie GENTIEN, service des affaires juridiques, générales et des archives ;
- Mme Sophie MONNET, service des affaires juridiques, générales et des archives ;
- M. Mathieu SOUCHER, service des affaires juridiques, générales et des archives ;
- Mme Fleur TATHEREAUX, service des affaires juridiques, générales et des archives,

À l'effet de signer, au nom du président de l'université Jean Moulin, **les décisions relatives aux demandes d'inscription et de rectification des listes électorales, les autorisations de changement de lieux de vote, les attestations d'enregistrement des procurations et les attestations de dépôt de candidature** délivrées dans le cadre de l'organisation des élections des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 30 janvier 2018.

Article 2 :

Le 30 janvier 2018, jour du scrutin, délégation temporaire de signature est donnée à :

- M. Bernard COL, responsable administratif de l'institut universitaire de technologie ;
- M. Daniel ESPEL, responsable administratif du site de Bourg-en-Bresse ;
- Mme Tifenn LEBEAU, responsable du service des personnels enseignants ;
- M. Serge THENOZ, responsable administratif de la faculté des lettres et civilisations,

À l'effet de signer, au nom du président de l'université Jean Moulin, **les décisions relatives aux demandes d'inscription et de rectification des listes électorales et les autorisations de changement de lieux de vote** délivrées dans le cadre des élections des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 30 janvier 2018.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'université Jean Moulin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 09 janvier 2018,

Le président de l'université Jean Moulin



Jacques COMBY